



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 36146

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des malades atteints de fibromyalgie. Ce syndrome, qui touche 2 % à 8 % de la population mondiale, dont une majorité de femmes, entraîne douleurs musculaires permanentes, fatigue chronique et troubles du sommeil, qui rendent le quotidien des patients particulièrement difficile à vivre. Reconnue par l'OMS depuis 1992, la fibromyalgie est cependant loin d'être prise en compte en France. Ainsi, la plupart des malades ne sont aujourd'hui pas pris en charge par l'assurance maladie, et ce bien qu'ils soient dans l'incapacité de travailler. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin de faciliter la prise en charge des malades atteints de fibromyalgie.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36146

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2194

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)